



**ACADÉMIE
DE RENNES**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

RECTORAT

**CONCOURS POUR LE RECRUTEMENT DES INFIRMIERS(ES)
DE L'ÉDUCATION NATIONALE ET DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR**

Rapport du jury

Session 2023

Concours de recrutement d'infirmiers(es) de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur session 2023

L'académie de Rennes a organisé, pour le ministère de l'éducation nationale et de la jeunesse, le concours de recrutement d'infirmiers(es) de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur. L'épreuve écrite d'admissibilité s'est déroulée le mardi 11 avril 2023.

I. Organisation du concours

1) Dispositions générales

Cadre réglementaire :

Modalités du concours :	Arrêté du 23 octobre 2012
Ouverture du concours :	Arrêté du 6 février 2023
Nombre de postes :	Arrêté du 23 mars 2023

Conformément à l'arrêté du 23 octobre 2012 fixant les règles d'organisation générale, la nature et le programme des épreuves du concours de recrutement des infirmiers de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur, les candidats sont soumis à une épreuve écrite d'admissibilité (coefficient 1), ainsi qu'à une épreuve orale d'admission (coefficient 2).

L'épreuve d'admissibilité consiste à répondre à une ou plusieurs questions concernant l'exercice de la profession d'infirmier. Durée 3 heures, coefficient 1. Ces questions portent sur les matières figurant au programme fixé pour l'obtention du diplôme d'Etat d'infirmier et sont abordées dans le cadre des missions que sont amenés à remplir les infirmiers de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur. Cette épreuve est notée de 0 à 20. Nul ne peut être déclaré admissible s'il n'obtient pas une note fixée par le jury qui ne peut être inférieure à 8.

L'épreuve orale d'admission consiste en un entretien avec le jury visant à apprécier la motivation et les qualités de réflexion du candidat, ainsi que ses connaissances professionnelles et son aptitude à exercer sa profession au regard de l'environnement professionnel des infirmiers de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur et des missions qui leur sont dévolues. Pour conduire cet entretien qui a pour point de départ un exposé du candidat portant sur sa formation et, le cas échéant, son expérience professionnelle, d'une durée de dix minutes au plus, le jury dispose du dossier constitué par le candidat lors de son inscription. Au cours de cet entretien, le candidat peut développer, s'il le souhaite, un projet professionnel. En outre, il peut être interrogé par le jury sur les règles applicables dans la fonction publique de l'Etat et sur l'organisation générale des services centraux, des services déconcentrés et des établissements publics relevant du ministère de l'éducation nationale et de la jeunesse. Durée 30 minutes, coefficient 2.

2) Nombre de postes offerts au concours

Pour l'académie de Rennes : 20 postes.

3) Composition du jury

- 1 Président, Personnel de direction
- 1 Médecin scolaire
- 1 Infirmière Conseillère Technique Départementale
- 1 Infirmier de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur

4) Eléments statistiques

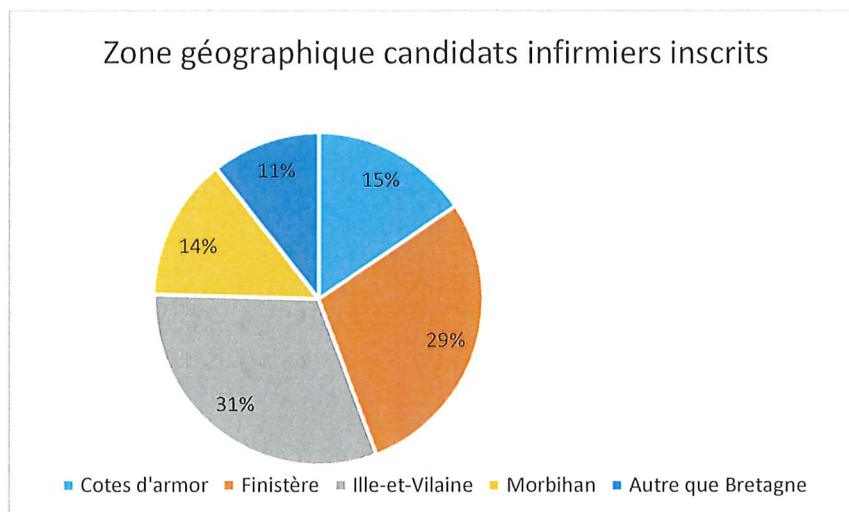
Sur les 147 candidats inscrits initialement le 14 mars 2023 (date de remise du dossier comprenant le curriculum vitae), 25 candidats se sont désinscrits.

Sur les 122 candidats effectivement inscrits le 11 avril 2023, jour de la passation de l'épreuve écrite d'admissibilité :

- 85 candidats se sont présentés (soit 70 %, contre 68 % à la session 2022)

- 37 candidats étaient absents (soit 30 %)

Comme l'an dernier, les candidats qui ont composé sont essentiellement de femmes (à 96 %), les hommes représentant 4 %. Voici leur origine géographique :



II. Épreuve écrite d'admissibilité

Elle s'est déroulée le mardi 11 avril 2023 à Saint Gilles (35). 85 candidats ont composé, soit 70 % des inscrits. Les copies anonymées ont été remises aux correcteurs le jeudi 13 avril 2023 pour une correction à distance.

1) Correction des copies

Les copies ont été réparties en lots de 20 copies, chaque correcteur disposant d'un barème de notation, fourni avec le sujet. Ce barème avait préalablement été discuté puis précisément arrêté par le Président de jury, à l'occasion de la réunion de barème.

2) Candidatures admissibles

A l'issue de la correction, le jury s'est réuni pour annoncer l'admissibilité des candidats.

La moyenne des copies était de **13,45/20**.

Sur les 85 candidats, 40 ont été déclarés admissibles avec une note égale ou supérieure à 14.50

La liste des admissibles a été publiée le vendredi 5 mai 2023.11

3) Eléments statistiques

D'une durée de 3 heures, l'épreuve était notée de 0 à 20 et affectée d'un coefficient 1.

Ventilation des notes (82 candidats)	Moins de 8,00 (note éliminatoire)	8 à 11	11.05 à 13,50	13,55 à 15	15.25 à 19
Nombre de copies	/	11	26	19	29

Moyenne de l'épreuve	: 13,45
Note la plus haute	: 19,00
Note la plus basse	: 8.75
Seuil d'admissibilité	: 14,50

4) Observations sur le sujet de l'épreuve écrite d'admissibilité

Le sujet proposé cette année permettait aux candidat(e)s tout à la fois de mettre en avant leurs qualités professionnelles, leurs connaissances théoriques, mais aussi de se mettre en situation en ayant à l'esprit l'environnement professionnel de l'éducation nationale. Les thèmes retenus relevant de priorité nationale : harcèlement scolaire et santé mentale des jeunes.

En cela, le sujet était accessible quant aux connaissances de base d'un titulaire du diplôme d'Etat d'infirmier, mais nécessitait de se projeter dans ce contexte professionnel spécifique à prendre en compte dans tous ses aspects (le public à prendre en charge en premier lieu : il s'agit d'un public scolaire, qui dans ce cas de figure, est mineur, et dans un second temps l'environnement professionnel et l'ensemble des acteurs qui le composent).

5) Observations sur les copies de l'épreuve d'admissibilité

Le sujet a été compris et les copies étaient globalement bien présentées, soignées. Au regard des productions écrites, les candidat(e)s ont su maîtriser le temps de composition.

Sur le fond, le jury a apprécié la très bonne qualité des copies. Les connaissances théoriques des candidat(e)s étaient pour l'essentiel parfaitement maîtrisées. A ce titre peu de candidat(e)s avaient des failles, mais certains ont pu avoir des difficultés à prioriser les actions à mener.

En revanche, c'est la mise en situation qui a réellement permis de déceler les meilleures copies. Le jury a constaté que les réponses des candidat(e)s étaient souvent trop cloisonnées et qu'elles reflétaient un manque de connaissances de ce qu'il se passe concrètement dans un EPLE. L'ensemble des acteurs, à la fois internes et externes, n'ont pas toujours été pris en compte dans les réponses apportées. De même, la difficulté à se projeter dans un travail en équipe et un traitement collectif de la situation évoquée a été relevée par les correcteurs. Le jury a regretté des réponses parfois trop schématiques. Il est nécessaire de hiérarchiser les priorités et les actions à mener dans le temps.

La connaissance de l'actualité de l'Education Nationale est essentielle. Les priorités nationales et les protocoles, dispositifs qui en découlent doivent être maîtrisés. En l'occurrence la non présentation du programme pHARe, dispositif de prévention et de lutte contre le harcèlement scolaire, a pu porter préjudice à certaines candidatures.

III. Épreuve orale d'admission

L'épreuve orale d'admission s'est déroulée du 22 au 25 mai 2023 à Rennes. Cette épreuve consiste en un entretien du candidat avec le jury noté de 0 à 20 (durée 30 minutes ; coefficient 2).

1) Organisation de l'épreuve orale d'admission

Les membres du jury ont consacré chaque début de journée à la relecture des dossiers déposés par les candidats.

Après une présentation des membres du jury et du déroulement de l'épreuve, les candidats étaient invités à réaliser leur exposé de 10 minutes maximum sur leur formation et, le cas échéant, leur expérience professionnelle. Cet exposé était suivi d'une discussion avec le jury d'une durée de 20 minutes au plus.

Les membres du jury se sont attachés à évaluer :

- la présentation du parcours du candidat à travers :
 - la qualité de l'exposé, sa structure
 - la présentation de la formation du candidat, le cas échéant de son expérience professionnelle
 - l'aisance, la clarté, la qualité de l'expression et l'aisance du candidat
 - la maîtrise du temps (10 minutes maximum)
- la motivation et les aptitudes du candidat à travers :
 - les connaissances de l'environnement professionnel et du système éducatif
 - les connaissances professionnelles et des sujets d'actualité

- la capacité à se projeter sur ces fonctions, les qualités de réflexion
- la capacité à se positionner en tant que soignant
- la capacité à travailler en équipe

La prestation du candidat était notée sur 20, l'exposé comptant moins de la moitié des points et les membres de jury ayant la possibilité de noter au dixième de point.

A l'issue des entretiens, les membres du jury se sont réunis afin d'harmoniser et d'arrêter la liste des notes de l'épreuve d'entretien.

2) Eléments statistiques

Les 40 candidats admissibles étaient présents lors de la passation des oraux.

Les notes de l'épreuve d'admission s'échelonnent de 08/20 à 20/20, la note moyenne globale étant de 14,82/20.

Résultats de l'épreuve orale d'admission :

Moyenne épreuve orale	: 14,82
Note la plus haute	: 20,00
Note la plus basse	: 08,00
Seuil d'admission sur liste principale	: 15,00
Seuil d'admission sur liste complémentaire	: 13,00

Ventilation des notes	8 à 12,75	13 à 14,75	15 à 20
Candidats	7	18	15

Après calcul des notes définitives, en tenant compte des notes obtenues par les candidats à l'issue des épreuves écrites, le jury a délibéré et a prononcé :

- l'admission de 20 candidats en liste principale
- l'inscription de 8 candidats en liste complémentaire

La liste des candidats admis a été publiée le jeudi 25 juin 2023.

3) Observations sur les entretiens avec les candidats

Les entretiens ont globalement été d'une très grande qualité. Les membres du jury ont apprécié la partie des exposés, qui témoigne d'une préparation réelle et, souvent, très solide des candidat(e)s. La gestion du temps n'a pas posé problème à l'essentiel des candidats.

Le jury tient à rappeler que les notes écrites ne sont pas autorisées pour cette épreuve. Il est préférable de se garder d'apprendre sa présentation par cœur et de la restituer telle quelle devant le jury. Cette pratique est peu probante dans la situation de stress qu'implique souvent un passage d'oral de concours. Le candidat qui perd ses moyens devant le jury ou qui est victime de trous de mémoire peut inutilement perdre des points, l'attitude, la posture et le savoir être étant également nécessairement pris en compte.

Plus globalement, nous invitons les candidat(e)s à faire du lien entre leur parcours, leurs acquis et la fonction visée. Il s'agit de démontrer au jury une capacité à réintroduire ses compétences dans leur nouvelle mission.

En revanche, comme lors de l'épreuve écrite d'admissibilité, la mise en situation était plus difficile à appréhender pour certain(e)s candidat(e)s et a permis de déceler les meilleurs profils. La plupart du temps, la bonne connaissance institutionnelle des candidats a été appréciée, de même que leur positionnement institutionnel. Cependant, l'environnement professionnel était pour certain(e)s difficile à appréhender dans les réponses apportées aux mises en situation, par exemple sur les sujets liés aux actions partenariales, ou à d'autres portant pourtant sur le cœur de leurs missions. Les candidats doivent se préparer en se projetant sur des postes avec des spécificités : école primaire, collège, lycée général et technologique et lycée professionnel voire université. Nous conseillons dans la mesure du possible aux candidat(e)s de passer quelques jours en immersion dans un établissement pour mieux cerner les enjeux de la fonction d'infirmier scolaire.

IV. Conclusion

La réussite à un tel concours, qui s'adresse à des diplômés parfois déjà en poste dans d'autres structures ou fonctions publiques, implique une préparation globale et constante de la part des candidat(e)s. Les candidat(e)s admis(es) à la session 2023 ont incontestablement fourni ce travail, leur préparation était réelle.

Les futurs candidats devront veiller à actualiser leurs connaissances, à faire preuve de curiosité intellectuelle et d'ouverture d'esprit. La bonne connaissance de l'environnement professionnel de l'éducation nationale est déterminante, il faut savoir se démarquer des autres candidats en prouvant sa capacité à se projeter sur ces fonctions, sur d'autres structures, en exprimant un intérêt, des connaissances et une motivation pour y exercer, au bénéfice des élèves et étudiants.

Le Président du jury,

Gaëtan MAZURIER

